**Ordre de jour de la session ordinaire du conseil communal juillet 2013**

|  |  |
| --- | --- |
| **Désignation du Point inscrit à l’ordre du jour**  | **Décision du Conseil Communal** |
| **1**. doption du montant global de la subvention pour le fonctionnement des arrondissements au titre de l’année budgétaire 2014 | Le Conseil Communal a adopté le montant globale de la subventionavec un total de : 28 200 000,00 DH détaillé comme suit : |
| **2**. Virement de quelques crédits | Le Conseil adopte à la majorité, le transfert du montantde : 400 000,00 de l’article relatif aux salaires et indemnitésdes fonctionnaires temporaires vers l’article relatif aux salaires des agents occasionnels |
| **3**. Statuer à propos du don foncier octroyé par M. Abdelhadi Lezrek à la Commune Urbaine de Marrakech. Il s’agit d’un terrain appartenant au titre foncier n° : 4/229357, sa superficie est de 2126 m2, se situant à l’Av Abdelkrim Khetabi route de Casa, dédié l’aménagement des voies. | Le Conseil accepte à l’unanimité le don  |
| **4.**Statuer de renouvellement ou prolongement du contrat de bail du terrain dont le numéro du titre foncier est 5948/m, d’une superficie de 2228 m2, se situant à Bab Doukala Av Mokhtar Soussi au profit de la Société Pétrole Maroc « Petrom » | Le conseil décide le report de ce point dans l’attente de l’approfondissement du travail de la commission chargée du sujet |
| **5.**donner en location le terrain appartenant au domaine privé communal au club de Canal Forme. | Le conseil décide le report de ce point dans l’attente d’étudier au mieux la demande de la société canal forme |
| **6.**Etude et approbation de la convention relative au financement et à la réalisation du programme curatif des maisons menaçant ruine a Sidi Youssef Ben Ali. | Le Conseil adopte à l’unanimité la convention relative au financement des maisons menaçant ruine à SYBA avec prise en considération des recommandations de la commission chargée et en commun accord les autres partenaires. |
| **7.**Etude etapprobation de la convention relative au financement et à la réalisation du programme curatif des maisons menaçant ruine au quartier El Hara. | Le Conseil adopte à l’unanimité pour l’adoption de la convention relative au financement des maisons menaçant ruines à El Hara avec prise en considération des recommandations de la commission chargée et en commun accord les autres partenaires. |
| **8.**Etude et accord de la motion présentée par le Conseil de l’Arrondissement Menara, prise lors de sa session communale ordinaire du moi du juin 2013, se rapportant à l’affectation d’une parcelle de terrainpour construire une mosquée à Ain Mezouar. | Le conseil accepte la motion du Conseil de l’Arrondissementtout en l’incitant à respecter les lois en vigueuren matière de l’urbanisme et sans avoir recours aux procédures d’expropriation. |
| **9.**Etude et approbation de la motion du Conseil de l’Arrondissement Ménara, prise lors de sa session ordinaire du moi du juin 2013, stipulant l’affectation d’une parcelle de terrain pour construire une mosquée à **M’hamid 7**. | Le conseil accepte la motion du Conseil de l’Arrondissementtout en l’incitant à respecter les lois en vigueuren matière de l’urbanisme et sans avoir recours aux procédures d’expropriation. |
| **10.**Etude et approbation de la motion du Conseil de l’Arrondissement, prise lors de sa session ordinaire du moi du juin 2013, stipulant l’affectation d’une parcelle de terrain pour construire une mosquée au lotissement Daoui. | Le conseil accepte la motion du Conseil de l’Arrondissementtout en l’incitant à respecter les lois en vigueuren matière de l’urbanisme et sans avoir recours aux procédures d’expropriation. |
| **11.** Etude et approbation de la motion du Conseil de l’Arrondissement Ménara, prise lors de sa session ordinaire du moi du juin 2013, stipulant l’affectation d’une parcelle de terrain pour construire une mosquée à M’hamid 9. | Le conseil accepte la motion du Conseil de l’Arrondissementtout en l’incitant à respecter les lois en vigueuren matière de l’urbanisme et sans avoir recoursaux procédures d’expropriation. |
| **12.** Etude et approbation de la motion du Conseil de l’Arrondissement Menara, prise lors de sa session ordinaire du moi du juin 2013, stipulant l’affectation d’une parcelle de terrain pour l’extension de la mosquée Halima Saadia à Massira 3. | Le conseil accepte la motion du Conseil de l’Arrondissementtout en l’incitant à respecter les lois en vigueuren matière de l’urbanisme et sans avoir recours aux procédures d’expropriation. |
| **13.** Etude et approbation de la motion du Conseil de l’Arrondissement Menara, prise lors de sa session ordinaire du moi du juin 2013, stipulant l’affectation d’une parcelle de terrain pour construire une mosquée à Meàta Allah. | Le conseil accepte la motion du Conseil de l’Arrondissementtout en l’incitant à respecter les lois en vigueuren matière de l’urbanisme et sans avoir recours aux procédures d’expropriation. |
| **14.** Etude et approbation de la motion du Conseil de l’Arrondissement Menara, prise lors de sa session ordinaire du moi du juin 2013, stipulant l’affectation d’une parcelle de terrain pour construire une mosquée à Abraj Zeitoun. | Le conseil accepte la motion du Conseil de l’Arrondissementtout en l’incitant à respecter les lois en vigueuren matière de l’urbanisme et sans avoir recours aux procédures d’expropriation. |
| **15.**Nomination de quelques avenues et rues de la ville. | Le conseil adopte à l’unanimité la liste des noms de rues proposés |
| **16.**Instaurer une réglementation communale pour l’organisation des déplacements urbains au sein de la ville. | Le conseil adopte à la majorité cette réglementation et en préconisantl’insertion des propositions présentées à ce sujet. |
| **17.**Augmentation du capital social de la société El Mamounia. | Le conseil adopte à la majorité de verser ses des dividendes pour l’augmentation du capital social de la Mamounia et la création d’une commission qui sera chargée de l’étude de l’état actuel de cet établissement |
| **18.**Etude et approbation de la convention de prestation du service entre la commune et Mr Mohamed BAROUDI. | Le conseil adopte à la majorité le contrat de service de M EL BAROUDI sur la base de l’intégration de ses taches et ses services  en tant que conseiller au sein du Cabinet de la Présidente. |
| **19.**Etude et approbation du cahier des charges relatif à la gestion déléguée du secteur de la propreté et ramassage des ordures. | Le conseil décide le report du point et préconise l’approfondissement du débat au sein de la commission chargée du sujet |
| **20.**Abrogation de la décision communale prise lors de la session communale du mois d’Avril 2012, approuvant la convention de partenariat entre la Commune, le Ministère de Jeunesse et Sport et la Fédération Royale de Natation concernant la gestion et l’animation de la piscine couverte Bab Khmis. | Le conseil décide le report du point et préconisel’approfondissement du débat au sein de la commission chargée du sujet |
| **21.**Etude de projet de convention de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech, l’Union des Clubs de Natation du Sud et l’Arrondissement Marrakech Medina concernat la gestion de la piscine couverte Bab Khmis. | Le conseil décide le report du point et préconise l’approfondissement du débat au sein de la commission chargée du sujet |
| **22.**Statuer à propos de la démission de Mme MECHFOUA de son poste de présidente de la commision des grands services. | Le conseil décide le report du point et préconise l’approfondissement du débat au sein de la commission chargée du sujet |
| **23.**Election du président de la commission des grands services après étude de la démission de Mme MECHFOUA | Le conseil décide le report du point et préconise l’approfondissement du débat au sein de la commission chargée du sujet |
| 24.se prononcer à propos de l’alignement des voies publiques et l’expropriation des terrains pour la création des routes au niveau de l’opération Boumenkar Arrondissement Nakhil | Le conseil adopte à la majorité les opérations d’alignement et d’expropriation |
| 25.se prononcer à propos de l’alignement des voies publiques et l’expropriation des terrains pour la création des routes au niveau de l’opération kehili Melakh Arrondissement Nakhil | Le conseil adopte à la majorité les opérations d’alignement et d’expropriation |
| **26.**Statuer à propos de l’acquisition du terrain relevant du domaine public / titre foncier 16643/43 ou de sa location dans le cadre d’un bail à long terme afin d y installer et créer la nouvelle décharge publique | Le conseil adopte à la majorité l’acquisition du terrainavec la préservation et la protection des droits des ayants droits |
| **27.**se prononcer à propos de l’alignement des voies publiques et l’expropriation des terrains pour la création d’une partie de la route d’aménagement n°710 reliaa la route 225 sise à la région AECH Belarej allongeant la route de Casablanca  | Le conseil décide le report des discussions et la soumettre à la commission chargée du déplacement urbain au niveau de la ville |